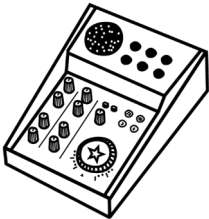


ASSOCIATION RADIO PULSAR

Maison des étudiants - Bât. A6 - 1, rue Neuma Fachine Borges - 86000 Poitiers
tél. 05 49 88 33 04 // mail. association@radio-pulsar.org // www.radio-pulsar.org
N°Siret : 349 062 919 00031 – APE : 6010Z
agrée Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire - n° agrément : 86-065-04 J
Organisme reconnu d'intérêt général (articles 200 et 238 bis du CGI)



OFFRE D'EMPLOI

CHARGÉ·E DE PROJET	
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE 	L'association Radio Pulsar existe depuis 1983 sur le territoire de Poitiers et ses alentours. Son projet associatif repose sur une double vocation : alimenter la curiosité de ses auditeur·rices, ainsi que former et transmettre des compétences critiques et citoyennes. Pour cela, elle s'appuie sur les valeurs de l'éducation populaire et des droits culturels. Radio Pulsar s'attache à être un outil de démocratie et de culture, populaire et accessible à tous·tes. Radio Pulsar émet à partir du Campus de l'Université de Poitiers. Son projet fait la part belle à la diversité culturelle, à l'innovation sociale, à l'économie sociale et solidaire, à l'environnement, à la jeunesse et à la valorisation des initiatives locales et régionales. La grille des programmes est composée d'une cinquantaine d'émissions hebdomadaires réalisées par une équipe actuellement composée d'environ 140 bénévoles (dont une moitié d'étudiant·e-s), quatre salarié·es et deux volontaires : une directrice, une journaliste, un coordinateur d'antenne et une chargée de projets. Sa programmation musicale en journée est également assurée par un comité de programmation bénévole. L'audience globale représente 58 000 individus dont près de 16 800 déclarants écouter la station chaque jour. <i>Soutiens publics : Ministère de la Culture, Ville de Poitiers, Université de Poitiers, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de La Vienne, Ministère des Solidarités et de la Santé.</i> <i>Radio Pulsar est membre de : Radio Campus France, Réseau des Indépendants de la Musique en Nouvelle-Aquitaine (RIM), Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), Fédération des Radios Associatives de Charentes-Poitou (Franc-CP), Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS), Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA), Ligue de l'enseignement 86, API Jeunes, Babôrd...</i>
CADRE	Sous la responsabilité du Conseil d'Administration et de la Directrice, le ou la Chargé·e de projets assurera des missions de gestion de projets nouveaux et/ou récurrents, le développement et l'entretien des partenariats et la communication. Il·Elle travaillera en collaboration avec l'équipe salariée, les volontaires, les bénévoles, ainsi que les partenaires de l'association.
MISSIONS	GESTION ET DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET DE PROJETS En lien direct avec la Journaliste et la Directrice : • Coordination et développement de nouvelles formes de projets, de publics visés et d'acteur·rices du territoire, • Recherche des ressources financières auprès des partenaires (appels à projets), • Promotion et communication autour des actions menées par la radio • Organisation de la production des MIC-MIG et des campagnes promotionnelles • Participation aux différents réseaux locaux en binôme avec la Directrice • Accompagnement de la volontaire en Service civique sur la partie communication

	COORDINATION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION Composé d'une dizaine de bénévoles, le comité alimente régulièrement la programmation musicale, suivant une ligne éditoriale orientée « diversité », « émergence » et « local ». Ce volet est étroitement en lien avec les bénévoles et le Coordinateur d'antenne. ● Piloter le projet « CoProg », établir le calendrier, les objectifs, le suivi ● Mobiliser les bénévoles membres du comité de programmation et coordonner leurs actions ● Organiser l'échange de visibilité, etc., avec les scènes musicales et les festivals locaux ● Mise en œuvre de moyens de communication afin de promouvoir des artistes émergent-es et/ou locaux de la programmation musicale générale.
PROFIL 	Adhérent-e aux missions de l'association et à ses valeurs en lien avec le projet associatif de la radio, le ou la candidat-e est particulièrement motivé-e pour travailler au sein d'une association ayant une forte dynamique bénévole. Il ou elle bénéficie déjà d'expériences bénévole ou professionnelle dans le milieu associatif, l'éducation populaire et/ou le monde de la radio, des médias et de la culture. CONNAISSANCES ● Écosystème associatif et culturel du territoire poitevin et de l'économie sociale et solidaire ● Principes et règles de la communication écrite et orale ● Milieu de la musique indépendante SAVOIR-FAIRE ● Méthodologie de projets ● Travail en équipe et avec les bénévoles ● Très bonne capacité d'organisation et de prise d'initiative prospective ● Création et entretien de liens et du réseau ● Communication (réseaux sociaux, canva...) SAVOIR-ÊTRE ● Créativité et esprit d'initiative ● Dynamisme ● Aisance et goût pour les relations humaines ● Esprit de coopération ● Autonomie
CONDITIONS DE TRAVAIL	● DURÉE DU TRAVAIL : Temps plein sur la base de 35 heures hebdomadaires, ● CONTRAT : CDI ● CLASSIFICATION DU POSTE : Chargé-e de projets, selon la Convention Collective Nationale de la Radiodiffusion – Coefficient 131 ● SALAIRE : 2 100 € brut mensuel ● LIEU DE TRAVAIL : Bureau de l'association (open-space) : 1 rue N. F. Borges, à Poitiers. ● DÉPLACEMENTS PONCTUELS : Agglomération de Poitiers, Département de la Vienne ● CONDITIONS PARTICULIÈRES : Travail occasionnel en soirée et les week-ends. Télétravail possible.
CANDIDATURE	Les candidatures devront comprendre un CV, une lettre de motivation et un document développant un exemple de projet fictif novateur avec des acteurs du territoire (2 pages maximum) serait un plus. Elles seront envoyées par mail à l'attention du Conseil d'administration de l'association avec la mention « candidature », au plus tard le 5 avril 2026 à 23h59 à : recrutement@radio-pulsar.org Les entretiens de recrutement auront lieu la troisième et quatrième semaines d'avril. Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap. Début du contrat : 1^{er} juin idéalement (un mois de tuilage)